La microfinance dans les Outre-mer



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 23/01/2013

Saisine liée : LA MICROFINANCE DANS LES OUTRE-MER

Une nouvelle saisine de la délégation à l'Outre-mer

Développée initialement dans les pays du Sud pour permettre à la population n'accédant pas au système bancaire de sortir de la pauvreté en créant de petites activités économiques, la microfinance comprend les principaux dispositifs suivants : le microcrédit, la microassurance et l'épargne et la finance solidaire ou éthique.

Le Conseil économique, social et environnemental dans son rapport et avis "Le microcrédit : une opportunité économique et sociale ?" a traité en 2010 du microcrédit professionnel en soulignant notamment la situation des Outre-mer. En France, le microcrédit fait traditionnellement l'objet d'une distinction entre d'une part, le microcrédit personnel qui a vocation à financer des projets d'insertion professionnelle ou sociale et, d'autre part, le microcrédit professionnel qui a pour objet de financer la création, le rachat ou la consolidation d'une petite entreprise artisanale ou commerciale permettant à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi.

La délégation à l'Outre-mer se propose d'approfondir ces travaux en menant une étude sur la microfinance dans les territoires ultramarins. En effet, de par les spécificités de leurs tissus d'entreprises (dynamisme des créations, petite taille des entreprises, étroitesse des marchés...) mais aussi de leurs marchés du travail (forts taux de chômage, notamment chez les jeunes, proportion de personnes ni en emploi, ni en formation et ni au chômage...), la microfinance devrait être à même de développer leurs économies et de favoriser l'insertion des ultramarins en situation d'exclusion. L'étude aborderait plus particulièrement les problématiques de microcrédit professionnel et personnel ainsi que celles liées à la microassurance. Elle relèverait, dans les cadres européen et international, les initiatives qui concourent au développement de la microfinance, notamment les nouvelles formes de finances solidaires et leurs préoccupations éthiques.

Cette étude s’appuierait aussi utilement sur les travaux menés récemment, sur ce sujet, par le Conseil national de l’information statistique (CNIS), par les Instituts d’émission d’Outre-mer (IEOM) et des départements d’Outre-mer (IEDOM) qui se sont focalisés sur le microcrédit professionnel. De plus, dans le cadre de la conférence consacrée à la « Lutte contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale », le groupe de travail « Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement » a proposé de poursuivre la réflexion sur le microcrédit sous l’égide du fonds de cohésion sociale dont les missions, le fonctionnement, la gouvernance et le financement pourraient évoluer.

L’étude pourrait donc établir un diagnostic territoire par territoire : Quels acteurs ? Quels produits ? Quels secteurs financés ? Quel profil des bénéficiaires ? L’étude explorerait également les voies susceptibles d’améliorer l’efficacité de la microfinance en termes d’accompagnement, de qualification des bénéficiaires, de pérennité des projets financés, d’effet de levier bancaire, d’initiatives en faveur de l’entreprenariat, etc.

Rendu des travaux à la fin de l'année 2013

Suivre l'actualité de cette saisine

© - copyright CESE - Novembre 2026